



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et
du commissariat aux comptes n° 197

La négociation de la classification dans la branche des Experts-Comptables et CAC : une classification au rabais pour des métiers réglementés

Lors de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation et de Conciliation de la branche des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes qui s'est tenue le 5 avril 2024, le principal point à l'ordre du jour portait sur la renégociation de la classification.

Depuis plusieurs mois maintenant, nous indiquons privilégier une classification par métier valorisant l'ancienneté, la qualification et l'expérience.

De son côté, le patronat cherche à négocier petit bout par petit bout, sans aucune visibilité globale pour mieux faire aboutir son projet.

De ce fait, à chaque réunion, chaque niveau presque indépendamment des autres, sans aucune mesure de l'équilibre global et bien évidemment, sans aucun regard critique sur la manière dont on appréhende la classification.

Ainsi par exemple, le patronat rechigne à reconnaître les qualifications. Intéressant dans un secteur où il faut des diplômes spécifiques pour pouvoir exercer non ?

La délégation patronale souhaite de la flexibilité, à tel point qu'il y a de moins en moins de règles, de critères objectifs, qui permettraient de classer les salariés dans un coefficient plutôt qu'un autre.

C'est la voie ouverte au règne de l'arbitraire.

Face à une telle situation et parce que les positions autour de la table divergent, nous nous opposons à chaque réunion à la manière dont la négociation est menée mais restons lucides sur ce que veut le patronat et ce qu'il déploie pour l'obtenir.

A défaut de répondre à nos attentes, il est tout de même curieux que le patronat ne fasse même pas l'effort de la cohérence dans ses propres positions et dans son attachement au cadre juridique de l'exercice du métier.

Nous nous serions attendus à ce qu'au moins des critères objectifs établissant des conditions et planchers attachés à chaque diplôme soient définis.

Il faut croire que la rigueur et la cohérence ne s'imposent qu'à celles et ceux qui travaillent dans ces cabinets....

Nous continuerons à intervenir à chaque fois, pour défendre les droits des salariés et obtenir de nouveaux conquies sociaux, et non pour accepter que soient remisés davantage encore le cadre dans lequel nous sommes condamnés à travailler.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts-Comptables »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes